

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_016

**Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°1 au marché M24.037
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot n°5 Plâtrerie - plafonds suspendus**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2024/198 du 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 5 « Plâtrerie – Plafonds suspendus » et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution à la société GN BATIMENT (59116 HOUPLINES) pour un montant total de 91 017,90 € HT soit 109 221,48 € TTC ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires soit la création de 2 cloisons pour des bureaux du niveau 2 en façade avant, le doublage des murs extérieurs du niveau 1 et le doublage des murs intérieurs du niveau 2 ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat 1 relatif au marché M24.037 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 5 « Plâtrerie – plafonds suspendus» avec la société GN BATIMENT (59116 HOUPLINES) pour un montant total de 4 795,15 € HT soit 5 754,18 € TTC.

Le montant global et forfaitaire initial du marché évolue de 91 017,90 € HT à 95 813,05 € HT (soit 114 975,66 € TTC).

L'augmentation introduit par l'avenant est de +5,27 %.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 29 JAN. 2026

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge des Finances,
du pacte fiscal et financier et de l'achat
public**

Jérôme DARQUES

